

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 13 novembre 2023,



Universitarisation des maisons de santé : l'ARS Normandie et l'Université de Caen signent des conventions avec les acteurs du territoire de la subdivision de Caen

Ce vendredi 10 novembre 2023, Thomas Deroche, Directeur général de l'Agence régionale de santé Normandie, le Pr. Emmanuel Touzé, Doyen de l'UFR santé, le Pr. François Le Bas, pour le Pôle de santé libéral ambulatoire (PSLA) de Granville, et le Dr Xavier Humbert pour les PSLA de Caen-St Laurent et de Deauville, ont signé les deux conventions d'habilitation universitaire de leurs structures ainsi qu'une Charte d'engagement des structures intégrant une Maison de santé pluriprofessionnelle universitaire (MSPU) en Normandie – pour la subdivision de Caen.

Une Maison de santé pluriprofessionnelle universitaire (MSPU) est une Maison de santé qui mène en parallèle de son activité de soins, une activité de formation (encadrement en stage) et de recherche. Elle répond à l'objectif de former plus de professionnels de santé, de permettre une répartition plus pertinente des professionnels de soins primaires sur le territoire.

La subdivision caennaise est actuellement couverte par deux MSPU :

- L'une portée par les PSLA de Caen-St Laurent et de Deauville, qui couvrent également l'est de l'Orne (territoires d'Argentan, Alençon, Mortagne-au-Perche),
- L'autre portée par le PSLA de Granville, qui couvre également l'ouest de l'Orne (territoires de Flers-Domfront).

Pour devenir MSPU, la Maison de santé conclut une convention d'universitarisation avec l'Agence régionale de santé et un établissement universitaire afin de développer la formation et la recherche en soins primaires.

Après la signature des premières conventions pour la période 2018-2023, et afin de renouveler cet engagement sur la subdivision de Caen, les PSLA de Caen-St Laurent et de Deauville, représentés par le Dr Xavier Humbert, et le PSLA de Granville, représenté par le Pr. François Le Bas, ont signé ce vendredi 10 novembre une convention d'habilitation universitaire avec l'Agence régionale de santé Normandie, représentée par son Directeur général Thomas Deroche et l'Université Caen-Normandie, représentée par le Doyen de l'UFR Santé, le Pr. Emmanuel Touzé.

Ces conventions s'inscrivent pleinement dans l'engagement issu du Conseil national de la Refondation Santé en Normandie visant à « favoriser la nomination d'au moins un enseignant universitaire en santé parmi les effectifs de chaque établissement support de GHT et au sein d'un pôle de santé de chaque arrondissement ».

Des objectifs partagés fixés au sein d'une charte d'engagement des structures intégrant une MSPU en Normandie

Outre ces conventions, les participants ont signé une Charte d'engagement des structures intégrant une MSPU en Normandie pour la subdivision de Caen, qui fixe une vision partagée des objectifs poursuivis par les acteurs.

Cette charte définit ainsi les engagements de chaque MSPU et fixe des objectifs opérationnels indiquant que chaque composante doit accueillir au moins un étudiant de second et de troisième cycle de médecine générale de manière pérenne, et participe chaque année à au moins un protocole de recherche en tant qu'investigateur et/ou mette à disposition ses données produites pour au moins un protocole de recherche de soins primaires.

La charte fixe également la composition du comité de pilotage pour la subdivision de Caen, composé du Doyen de l'UFR Santé de l'Université de Caen-Normandie, du Directeur général de l'ARS Normandie, du Directeur du département de médecine générale, du président du Collège local de médecine générale et des responsables des MSPU départementales.